



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

grippe

Question écrite n° 68099

## Texte de la question

M. Jacky Darne appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la prise en charge du vaccin antigrippal. La grippe est encore aujourd'hui l'une des principales causes de mortalité infectieuse avec quelque 2 500 victimes chaque année. La prise en charge, par l'assurance maladie du régime général, d'un véritable plan de santé publique a permis de diminuer le risque lié à la grippe. Depuis l'an dernier, la prise en charge du vaccin est étendue aux personnes âgées de 65 ans et plus, au lieu de 70 ans, ce qui constitue une mesure positive en terme de santé publique. Cette prise en charge, totale ou partielle, s'applique également pour certaines personnes atteintes de maladies graves comme le diabète ou les maladies liées aux insuffisances respiratoires. Cependant rien n'est proposé pour la prise en charge des trisomiques 21 pour qui la grippe entraîne bien souvent une hospitalisation et peut même provoquer le décès. Il lui demande quelles mesures pourraient être prises par le Gouvernement pour que les trisomiques 21 bénéficient de prise en charge du vaccin antigrippal.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacky Darne](#)

**Circonscription :** Rhône (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68099

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 octobre 2001, page 6164